

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 17 juillet 2014

Date de convocation : le 8 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Fabrice AUFFRET, Nicolas BESANÇON

Pouvoirs : Rémi JAVOY donne pouvoir à Danielle COROLEUR ; Christophe DESCHAMPS donne pouvoir à Francis CROCHET

Etaient Absents : /

Romuald GENTY a été nommé Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juin 2014
2. Recours aux Emplois d'Avenir aux postes de :
 - Agent d'Accueil polyvalent
 - ATSEM
3. Étude d'une ligne de trésorerie pour les besoins de financement de la construction de la Garderie périscolaire
4. Point sur les commissions
5. Questions diverses :
 - Déclaration d'Intention d'Aliéner : le Petit Clos de Nuisance
 - Demande portant sur les chaises sous le préau de la cour de la Mairie

Madame le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

⇒ annulation de la délibération n° 2014/10 du 13 mars 2014 :

"Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe" pour 27/35^{ème}

Les membres émettent un avis favorable pour la modification de l'ordre du jour.

Madame Coroleur demande un vote pour un huis clos en fin de séance ; les membres du Conseil Municipal votent pour.

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

× **Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 juin 2014 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2014/43	Recours aux Emplois d'Avenir
------------------------------------	-------------------------------------

La rentrée scolaire prochaine verra les effectifs augmenter de façon significative au sein de l'école, et principalement en classe de Petite Section.

De plus, la réforme des Rythmes Scolaires impose, pour des raisons d'organisation, le recrutement de personnel afin de pouvoir assurer l'encadrement des enfants.

Il semble donc nécessaire de recruter du personnel pour assurer les fonctions d'ATSEM, afin d'assister l'agent déjà en place dans la classe de Petite et Moyenne Section, ainsi qu'au service Administratif, en qualité d'assistante de la Secrétaire de Mairie.

Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Sont concernés les jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés et qui sont à la recherche d'un emploi.

Pour les jeunes concernés :

- un CDI ou CDD de 1 à 3 ans
- à temps plein (sauf exception)
- une formation pour apprendre un métier
- la reconnaissance des compétences acquises pendant l'emploi d'avenir

Pour les employeurs :

- une aide de l'Etat pour 3 ans à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC
- embaucher un jeune motivé
- bénéficier d'un conseil au sein de la mission locale pour construire le parcours de formation du jeune et intervenir pour toute difficulté pouvant survenir au cours de l'emploi

Ce parcours de réussite repose sur un fort engagement des employeurs (tutorat, formation, capacité d'accompagnement, place...) et sur un accompagnement renforcé assuré essentiellement par les missions locales, mais également Pôle emploi et Cap emploi (pour les travailleurs handicapés).

Des candidats ont été reçus, et ont fait bonne impression lors des entretiens de recrutement menés par Madame le Maire et Madame Baudoin.

Aussi, il est nécessaire, pour recruter ces personnes, que le Conseil Municipal délibère sur la possibilité de recourir à l'emploi d'avenir. Cette décision prendra la forme d'une délibération annuelle.

Madame Coroleur propose donc à l'assemblée :

- de recourir à l'emploi d'avenir,
- de conclure 2 contrats d'accompagnement dans l'emploi portant emplois d'avenir, conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Durée du contrat (en principe: 36 mois)	Durée hebdomadaire du travail (en principe:35 heures)	Rémunération (minimum: SMIC)
Scolaire Et Périscolaire	1	36 mois	35 h 00	SMIC
Administratif	1	36 mois	35 h 00	SMIC

- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2014 :
 - au chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés
 - article 64162 – Emplois d'avenir
- de l'autoriser à percevoir l'aide financière de l'État relative à l'emploi d'avenir.

Les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, la proposition de Madame le Maire et décident d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération n° 2014/44	Ligne de trésorerie pour les besoins de financement de la construction de la Garderie périscolaire
------------------------------------	---

Afin d'assurer une trésorerie positive, Madame le Maire expose qu'il est indispensable de contracter un prêt relais, afin d'assurer le paiement des entreprises pendant la construction de la Garderie périscolaire, dans l'attente du versement des subventions.

Madame Coroleur expose un besoin de 100 000 €, dès Septembre prochain ; ce prêt pourrait être remboursé sur 2 ans.

Les membres de la Commission des Finances ont donc analysé les offres suivantes, lors de la réunion du 16 juillet :

	Crédit Mutuel	Crédit Agricole
Durée du prêt	24 mois	24 mois
Taux	<i>Révisable</i> : taux moyen Euribor sur 3 mois + 1.20 %	<i>Fixe</i> : 1.80 %
Appel d'intérêts	Trimestries civils terme échu	Trimestries civils terme échu
Capital	A terme échu	A terme échu
Remboursement partiel	Possible sans pénalités	Indemnité de gestion de 2 mois d'intérêts + une indemnité financière actuarielle
Déblocage des fonds	A la demande, en 1 ou plusieurs fois, et au plus tard dans les 4 mois qui suivent l'émission du contrat	En 1 fois et au plus tard dans les 3 mois de notre accord
Frais de dossier	100 €	100 €

Les membres de la Commission Finances ont choisi la proposition du Crédit Mutuel du Centre. Le Conseil Municipal suit, à l'unanimité, le choix de la commission Finances.

Délibération n° 2014/45	Annulation de la délibération n° 2014/10 du 13 mars 2014 portant création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour 27/35^{ème}
------------------------------------	--

Les membres du Conseil Municipal ont créé, à compter du 1er avril 2014, un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe, pour 27 heures hebdomadaires annualisées.

Ce vote est une erreur car le poste ne pourra être pourvu par aucun agent de la collectivité.

Aussi, il appartient d'annuler cette délibération en séance de ce soir.

Les membres du Conseil Municipal approuvent la suppression de la délibération n°2014/10 du 13 mars 2014 et le tableau des effectifs de la commune comme suit :

Grade	Catégorie	Effectifs temps complet	Effectifs temps partiel
<i>Filière Administrative</i>			
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	Non pourvu	
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	Non pourvu	
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
<i>Filière Technique</i>			
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	Non pourvu	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (14/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (19/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe			1 (21/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	1	1 (30/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (25/35 ^{ème})
<i>Filière Animation</i>			
Adjoint Animation 1 ^{ère} classe	C		1 (21/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C	Non pourvu	Non pourvu (31/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (29/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (21/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		1 (13/35 ^{ème})
<i>Filière Médico-Sociale</i>			
ATSEM	C	1	1 (28/35 ^{ème})

QUESTIONS DIVERSES

Avant d'aborder les questions diverses, Madame Coroleur remercie Eric Mainardi et son équipe, pour le travail accompli dans le cadre de la fête du 14 juillet. Elle tient surtout à remercier Christophe Deschamps pour sa très bonne idée d'éclairage de la Mairie aux couleurs nationales, ainsi que pour l'écran qui a permis aux citoyens de suivre la Finale de la Coupe du Monde. Une centaine de personnes s'était déplacée ce jour-là.

⇒ Déclaration d'Intention d'Aliéner : le Petit Clos de Nuisance :

La demande est arrivée le 4 juillet 2014. La Commune a 2 mois pour donner sa réponse. Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas aliéner cette parcelle.

⇒ Demande portant sur les chaises sous le préau de la cour de la Mairie :

Une personne a souhaité connaître si les anciennes chaises de la salle communale - au nombre approximatif de 50 - seraient éventuellement mises en vente par la commune.

Les élus décident que ces chaises pourraient éventuellement être proposées aux personnes intéressées, qui feraient alors un don au CCAS, à raison de 2 € par chaise achetée.

⇒ Demande d'un agent : location gratuite de la Salle communale 1 fois par an :

Un agent de la collectivité aimerait savoir s'il avait été décidé, lors d'un précédent mandat, que la salle communale pourrait être réservée gratuitement par les agents communaux, une fois dans l'année.

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas faire bénéficier le personnel communal de cette gratuité, ceci dans un souci de transparence vis-à-vis de la population.

⇒ Rapports C3M sur la qualité et le prix des services d'eau potable et d'assainissement :

Ces rapports ont été adoptés en Comité Syndical du C3M le 19 juin dernier.

Ils doivent ensuite être présentés et délibérés dans chaque commune, dans l'année suivant l'exercice en question.

Ces documents seront consultables dès le 18 juillet en Mairie, afin que chacun y réfléchisse avant le Conseil Municipal d'Octobre, où ces rapports seront mis à l'ordre du jour.

Monsieur Mainardi, élu au C3M, propose de transmettre aux élus intéressés, le fichier en format électronique.

⇒ Clôture d'instruction du dossier "PLU" :

Le cabinet d'avocats, chargé de représenter la Commune de Mézières au Tribunal Administratif dans l'affaire du Plan Local d'Urbanisme, informe les élus que la clôture d'instruction est fixée au 31 juillet prochain ; cela signifie qu'aucun mémoire ne pourra être produit après cette date.

L'avocate informe également d'un changement de coordonnées.

⇒ INSEE : résultats des comptages enquête recensement :

Madame Coroleur expose le nouveau chiffre de la population macérienne : 806 habitants.
A savoir : 7 logements n'ont pu être sondés.

⇒ Dates à retenir :

* Dimanche 20 juillet :

L'UNRPA organise un pique-nique. Madame le Maire invite les élus à partager l'apéritif.

* 7 septembre 2014 :

Exposition de l'association "En ce temps-là" à Mareau. Des membres viendront prendre le Monument aux Morts en photo.

Un projet est prévu en 2015 ; l'association organisera le 24 septembre à 19 h 00 à Mareau, une réunion pour converser sur ce projet.

⇒ Nicole BOURGOIN donne les dates des randonnées de l'Office de Tourisme :

23 juillet : à Jouy le Pothier

6 août : à Mézières lez Cléry

27 août : à Mareau aux Prés

30 juillet à 18 h 00 : 6ème randonnée de la CCVA à Mareau sur le circuit de découverte

⇒ Demande de Romuald GENTY :

Son chien a été tué par une vipère.

Le terrain juxtaposé, qui est en friche, devrait être entretenu et il faudrait peut-être retirer les toiles qui sont aux pieds des plantations de l'école, cela réduirait le risque ; grand danger pour les enfants.

Il faudrait également que l'agent du Service Technique aille voir le programmeur de la lumière du Restaurant Scolaire car cela fait une semaine que toutes les lumières restent allumées toute la nuit.

Visiblement, cet état est causé par des coupures de courant qui modifient la programmation.

POINT SUR LES COMMISSIONS

Martine BAUDOIN

Le règlement et les inscriptions à la Cantine et à la Garderie seront distribués aux familles avant le 15 août.

Jacques DUFURNIER

Une commission Voirie a eu lieu le 26 juin.

Points principaux :

- Aménagement du carrefour au hameau de Nuisance :

⇒ installation de panneaux "Stop" et marquage au sol au nombre de 3 ; ultérieurement est envisagée la pose de coussins berlinois et d'une zone 30 ;

⇒ déplacement de l'arrêt bus hors du carrefour ;

- Aménagement Rue du Buisson :

⇒ éclairage de la zone d'arrêt bus

⇒ emplacement d'un "Stop" - dont l'emplacement reste à définir - pour ralentir le trafic

La société "AB2 signalisations" propose un devis pour le marquage au sol de 3 bandes « Stop »

⇒ coût = 568.40 € HT

Des panneaux seront commandés chez Kromm Group (coût environ = 1000,00 €).

Rue du Colombier :

Des arbres penchent dangereusement sur le bord de la route ; les propriétaires ont été contactés, les travaux restent à effectuer par ces particuliers.

Stéphane MAROIS

L'éclairage de l'arrêt bus devra être modifié ; ce sera la société Inéo qui en sera chargée. Un programmeur sera installé. Coût = 980,00 € TTC.

Romuald GENTY

La Rue du Bourg n'est pas indiquée devant la Mairie, ni au carrefour avec la Route de Cléry.

Les pompiers sont ponctuellement gênés par cette absence de signalisation.

Il serait utile que la Commission Voirie établisse un relevé global de la signalisation sur la commune ; le retour pourrait ensuite être transmis aux Pompiers.

Jérôme NALYWAJKO

Annnonce de la prochaine commission Urbanisme : **Mardi 22 juillet 2014 à 18 h 30.**

Eric MAINARDI* C3M :

Des travaux sont prévus dans la Rue de Nuisance :

- renouvellement d'une partie de la canalisation Rue de la Masure
- bouclage Nuisance / Le Bréau : fin septembre, début octobre (sauf la partie entrante du Bréau)

* Commission des Fêtes :

- 5 juillet : annulation de Summer Feast par la CCVA
- 13 juillet : maintien malgré la météo douteuse

Monsieur Mainardi expose que les manifestations organisées entre le 16 juillet et Décembre 2014 ont été transmises à Nathalie Rieth, pour publication sur le site Internet.

Monsieur Mainardi annonce la date de la prochaine réunion : **Mercredi 3 septembre 2014 à 19 h 00**

D'autres dates peuvent être ajoutées à la publication :

- les randonnées estivales => 6 août 2014 : randonnée estivale sur Mézières

- 7 septembre 2014 : Forum des Associations à Mareau

- 30 août 2014 :

Fête du Pont : de Meung sur Loire à Cléry Saint André.

Échappée belle à vélo.

Halte à Mézières : entre 10 h 30 et 11 h 00.

- 21 septembre 2014 : Lion's Club université organise une balade gourmande dans différents chais (environ 10 km à pied), pour les enfants malades.

Arrêt à la Butte des Élus.

- 27 septembre 2014 :

Association "Coquelicot" sur Saint Hilaire.

Eric Mainardi souhaite y associer la Commission Four à Pain, car du pain sera confectionné de A à Z, ainsi qu'une pizza géante.

Nathalie RIETH

* Commission Menus : la prochaine aura lieu courant Septembre.

* Commission Communication :

Le bulletin municipal ne pourra pas encore être publié ; la Préfecture n'ayant donné aucune directive concernant la modification des élus au sein du Conseil Municipal, la publication est en attente.

* Site Internet :

Une formation aura lieu fin Août.

Certains points ont été mis à jour.

Fin de la séance : 22 h 05

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 11 septembre 2014 à 20 h 30

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Jérôme NALYWAJKO
Nathalie RIETH	Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI
Micheline LINGER	Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS
Romuald GENTY	Francis CROCHET	Fabrice AUFFRET
Nicolas BESANÇON		